



SAS ANNE DE BRETAGNE IMMOBILIER
ne reçoit ni ne détient d'autres fonds,
effets ou valeurs que ceux représentatif
de sa rémunération ou de sa commission

HONORAIRES DE TRANSACTION

<u>Transactions sur immeubles d'habitations et terrains</u> <u>(Minimum facturé 4.000€ TTC)</u>	<u>Taux maximum (*)</u>
De 0€ à 100 000.00€	10% TTC
De 100 001.00€ à 200 000.00€	8% TTC
De 200 001.00€ à 350 000.00€	7% TTC
De 350 001.00€ à 450 000.00€	6% TTC
Plus de 450 001.00€	5% TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat. Barème en vigueur au 2.01.2017. Montant minimum d'honoraires TTC : 4000€ (à l'exception des garages et stationnements : 3000€).

*TVA au taux légalement en vigueur, actuellement 20%.

<u>Transactions sur fonds de commerce et bureaux</u>	12% TTC
--	---------

HONORAIRES DE LOCATION BUREAUX ET COMMERCES

<u>Honoraires commerces et bureaux</u>	10% HT d'une triennale HT
--	---------------------------

FRAIS D'ACTES TTC

	<u>Bailleur</u>	<u>Locataire</u>
Visite, dossier, rédaction bail	8€ du m ² habitable	8€ du m ² habitable
Etat des lieux d'entrée et de sortie	3€ du m ² habitable	3€ du m ² habitable

